

AR PREFECTURE

017-200041523-20200625-DEC273BIS\_2020-AU  
Reçu le 25/06/2020

H A U T E



Décision n° 273BIS / 2020  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

(Modifie et remplace la décision 273/2020 visée au contrôle de légalité le  
22/06/2020)

***En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un plan de formation avec UP&PRO pour une Licence Professionnelle à l'IUT Poitiers-Châtelleraut-Niort, mention "Métiers des Réseaux Informatiques et Télécommunication, parcours "Administration des Réseaux Multimédia".

Madame KLEIN Asma bénéficiera de cette formation d'une durée de 1075 heures (550 en centre et 525 en entreprise), dont le coût est de 4 200 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le **25 JUIN 2020**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON